

Formation ProPaille

Formation théorique et pratique sur la conception et la construction de bâtiments en paille conformément aux Règles Professionnelles de la Construction Paille CP 2012



©CNC-Feuillette

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Respecter les règles professionnelles CP 21012 caractérisant le matériau paille comme isolant de structures et support d'enduits.

PRÉREQUIS

Expérience dans la construction, la maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage de bâtiments.

Lecture préalable des Règles Professionnelles de la Construction en Paille – CP2012 (3ème édition).

PUBLIC

Professionnels du bâtiment : chefs d'entreprise, maîtres d'œuvre, architectes, artisans, chargés d'affaires, techniciens, conducteurs de travaux, ...

Maîtres d'ouvrages et services techniques des collectivités

METHODE PÉDAGOGIQUE

60 % de théorie, 40 % de pratique

Utilisation de maquettes ossatures bois à taille réelle

Attestation de compétences si réussite à l'examen

FORMATEURS certifiés par le RFCP

Mickaël VERGER, Eric HANDRICH

CONDITIONS

Durée : 5 jours de formation, soit 35 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

(accueil dès 8h30, démarrage à 9h00 précises)

Lieu : Ecobatys, MAEN ROCH (Ille-et-Vilaine)

Tarif : 1 480 € pour les professionnels et 1 300 € pour les demandeurs d'emploi, (TVA non applicable)

-10 % pour les sociétaires d'Ecobatys.

Prise en charge possible par votre OPCO ou France Travail (sous réserve d'accord).

Inscription : jusqu'au 18 septembre, dans la limite des places disponibles. Nous contacter après cette date.



par l'A 84, sortie 30
à 25 min de la rocade de Rennes
à 25 min d'Avranches



02 99 95 58 72

info@ecobatys.bzh

www.ecobatys.bzh

Bulletin d'inscription

Formation Pro-paille

Merci de compléter ce bulletin d'inscription et de le renvoyer avec le règlement à :
Ecobatys – ZA Saint Eustache – Saint Etienne en Cogles – 35460 Maen Roch
Pour toute demande de renseignement complémentaire, Ecobatys : 02 99 95 58 72

Structure :

Adresse : Code postal : Ville :
N°SIRET : Code NAF :
Numéro de TVA Intracommunautaire :
Nom et adresse de votre OPCO : Personne en charge du suivi de votre dossier :

Stagiaire :

Nom : Prénom : Date de naissance :
Fonction : Adresse email Pro :
Statut : Salarié·e ☐ Gérant·e non salarié·e ☐ Elu·e ☐ Fonctionnaire ☐ Autres : ☐
Numéro de téléphone :
Formation initiale : Dernier diplôme obtenu :

☐ RQTH ou besoin·s d'adaptation·s, quels sont vos besoins (pédagogiques et/ou matériels) ?

Si vous souhaitez inscrire plusieurs personnes à cette formation, merci de remplir un bulletin par stagiaire.

Je souhaite :

- m'inscrire à la formation « Pro-Paille » qui se déroulera du 5 au 9 octobre 2026, à Ecobatys, Parc d'activités Saint Eustache - Saint Étienne en Cogles 35460 Maen Roch, au tarif de 1480 € pour les professionnels et 1300 € pour les demandeurs d'emploi et particulier ; -10 % pour les sociétaires d'Ecobatys.
- réserver les 5 repas du midi qui vous seront facturés 15 € net de taxe : oui / non ;
si oui, menu avec viande : oui / non & menu avec poisson : oui / non
- Vos besoins et attentes vis à vis de la formation* :

Fait à, le

Signature du stagiaire et cachet de la structure :

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre d'Ecobatys (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1558 9351 1902 5894 0924 006 - BIC CMBRFR2BARK

A réception de votre inscription, nous prendrons contact avec vous afin d'établir le contrat de formation.

* Réponse obligatoire

Conditions générales de vente :



Modalités d'inscriptions :

L'inscription à une formation sera validée dès réception de ce bulletin, dûment rempli, signé et accompagné du règlement correspondant.

Les demandes d'inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée, par mail et/ou courrier.

Une confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant à la réception du paiement.

Ecobatys s'engage à transmettre à l'entreprise :

- L'ensemble des documents nécessaires pour établir en bonne et due forme la demande de prise en charge avant la réalisation de la formation.*
- Un courriel de convocation sera envoyé au stagiaire 7 jours avant la date de formation.*
- A l'issue de la formation, une facture acquittée, tous les documents nécessaires à la prise en charge de la formation et une attestation de présence.*

Si le stagiaire venait à ne pas se présenter le jour de la formation, et/ou à ne pas suivre dans l'intégralité une formation, le règlement reste acquis pour l'organisme formateur.

Le chèque ne sera pas encaissé avant la date de formation et rendu en cas d'annulation par Ecobatys.

Modalités de règlement :

La totalité du règlement devra être versée au plus tard le jour de la formation.

Le règlement ne sera pas encaissé avant la date de réalisation de la formation.

Une formation peut être annulée par Ecobatys jusqu'à 5 jours avant la date prévue. Dans ce cas, le chèque sera automatiquement renvoyé à l'adresse fournie en page 1 et/ou si certaines sommes ont éventuellement été perçues, le remboursement intégral sera effectué.

« Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 10% annuels ».

Si la prise en charge est effectuée par un organisme extérieur (OPCO ou autre) auquel l'entreprise est rattachée, Ecobatys doit en être informé et cet accord de prise en charge doit être parvenu avant le début de la formation.

L'entreprise s'engage à transmettre à l'organisme concerné tous les documents nécessaires pour la bonne prise en charge de la formation du stagiaire. Ecobatys ne pouvant être tenu responsable d'un quelconque délai non respecté par l'entreprise dans la transmission de ces éléments à fournir.

En cas de non-paiement ou de refus de prise en charge de la formation pour une raison indépendante de la volonté d'Ecobatys, celui-ci se réserve le droit de facturer la totalité de la formation à l'entreprise qui s'engage à régler Ecobatys dès réception de ladite facture.

Propriété intellectuelle :

L'utilisation à titre personnel et ou professionnel des supports remis lors des sessions de formation est soumise aux articles de la loi du 11 Mars 1957. Toute reproduction et représentation constitueraient une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Il appartient à l'entreprise de se conformer aux réglementations dans ce domaine.

Différends et juridiction :

Pour un différend ou pour toute contestation ne pouvant être réglé à l'amiable, les tribunaux de la juridiction dont dépend Ecobatys sont les seuls compétents pour régler l'éventuel litige.